

Projet européen
« Our Knowledge Is Ours »
Nos connaissances nous appartiennent



Brevets sur les plantes, les animaux, les semences : pourquoi nous n'en voulons pas !



Texte issu de 12 rencontres locales
organisées en 2009 et 2010 par

CMR
Chrétien(s) dans le Monde Rural

Mars 2011

Exergue

« La pensée productiviste, portée par l'Occident, a entraîné le monde dans une crise dont il faut sortir par une rupture radicale avec la fuite en avant du " toujours plus ", dans le domaine financier mais aussi dans le domaine des sciences et des techniques. Il est grand temps que le souci d'éthique, de justice, d'équilibre durable devienne prévalent. Car les risques les plus graves nous menacent. Ils peuvent mettre un terme à l'aventure humaine sur une planète qu'elle peut rendre inhabitable pour l'homme. »

Stéphane HESSEL

« *Indignez-vous* »

Remerciements

Merci à Guy KASTLER (Réseau Semences Paysannes), Bernard TEYSSENDIER DE LA SERVE (INRA), Véronique CHABLE (INRA), Marie-Jo THIEL (Université de Strasbourg), François PRODHOMME (diocèse de Rennes), Michel J.F. DUBOIS (Institut Polytechnique LaSalle, Beauvais) pour leurs apports très pointus et surtout pour leur soutien et leur collaboration féconde.



Internationaler
Ländlicher
Entwicklungsdienst

Ce projet a été piloté par Lothar KLEIPAB et Hermann SCHUTEN, Internationaler Ländlicher Entwicklungsdienst - Drachenfelsstr. 23 - 53604 Rhöndorf/Rhein –
E-Mail : ild@klb-deutschland.de

Un projet (du 1/01/2008 au 31/12/2010) en collaboration avec des organisations de Belgique (IVA, FIMARC), d'Allemagne (KLB) et de France (CMR), en partenariat avec des organisations paysannes, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique Latine : sensibiliser le public européen sur les effets des brevets, sur les connaissances indigènes et les qualités spécifiques des plantes et des animaux.

Tous les dessins de cette plaquette sont de René BICKEL, qui a accompagné de son crayon mordant la journée franco-allemande de Strasbourg « A qui appartient le vivant ? », le 30 janvier 2010. www.bickel.fr

Résumé

Brevets sur les plantes, les animaux, les semences : pourquoi nous n'en voulons pas !

Constats, références, pistes pour aller plus loin

Ce n'est pas d'aujourd'hui que le CMR s'intéresse à tout ce qui touche au vivant. La collaboration sur ce sujet avec le mouvement frère allemand (KLB) a débuté au début des années 2000. Le travail sur les brevets et plus largement les droits de propriété intellectuelle sur le vivant a débuté en 2008.

Nous avons mis en œuvre un travail de fond pour sensibiliser notre public, avec l'aide de scientifiques, de paysans spécialistes de la question, de théologiens. Les réactions furent les mêmes dans les 12 rencontres locales organisées qui ont permis de rassembler un millier de personnes. En premier : « *C'est bien compliqué !* ». Puis : « *Ce que vous présentez là est plus qu'important !* ». C'est ainsi que les débats furent lancés.

Il nous fallait d'abord comprendre ce que sont les brevets, puis comment nous en sommes arrivés, avec la révolution biotechnologique, au dépôt et surtout à l'acceptation de brevets sur des gènes, donc sur du vivant. Officiellement pourtant, le vivant n'est pas brevetable, mais 20 % des gènes humains sont déjà brevetés. En plein débat sur la bioéthique, nous avons tenu à nous limiter à la sphère végétale et animale. Les enjeux touchent donc de près les agriculteurs, mais les participants ont rapidement compris qu'il s'agit de notre alimentation à tous.

Les débats riches, denses, parfois tendus, permirent d'amorcer le dialogue nécessaire entre producteurs et consommateurs, entre citoyens que nous sommes tous. Nous avons pu aboutir à certains consensus, mais de nombreux points de débats demeurent. Un appel est lancé aux politiques, pour qu'ils reprennent leur place de garants de l'intérêt général face aux forces économiques. Mais si les brevets sur le vivant soulèvent des enjeux économiques, un débat éthique est clairement posé, au vu de systèmes de pensée fort divergents où les mêmes mots n'ont plus le même sens.

A ce stade, nous est apparue clairement l'importance de développer une nouvelle culture du vivant : la vie, don de Dieu, est remise entre nos mains : comment gérer cette maîtrise au service de tous les vivants ?

*Pour plus de détails sur ce sujet, sur la mobilisation du CMR et les suites envisagées :
Contact CMR national : Pierre CAREIL, chargé de mission - Tél. : 01 69 73 25 25 -
Courriel : pcareil@cmr.ccf.fr*

Sommaire

1- Pourquoi le CMR s'est-il intéressé à cette question ?	p. 5
a. Envolée des brevets sur le vivant ?	
b. Pillage des ressources biologiques des pays du sud	
c. Privatisation du vivant au dépens du patrimoine commun de la création ?	
2- Les brevets sont utiles pour favoriser une recherche scientifique libre	p. 6
3- Brève histoire de la brevetabilité du vivant notamment en France	p. 6
4- Fortes turbulences entre modèles de production agricole	p. 7
5- Un consensus est-il possible sur la brevetabilité du vivant ?	p. 8
a. Eléments de consensus et débats en cours	
b. Interpellations à propos de l'Office Européen des Brevets	
6- Indécisions politiques	p. 11
7- Des enjeux économiques au débat éthique	p. 13
8- Extraits de textes de l'église catholique (Benoît XVI)	p. 14
a. Caritas in Veritate	
b. Message pour la 43e journée mondiale de la paix	

Pistes possibles pour aller plus loin

- ✓ Utilité des brevets, au service de la connaissance ou de l'économie marchande ?
- ✓ « Appropriation du vivant » par les brevets, les certificats d'obtention végétale :
 - détailler les impacts sur la production végétale et animale : interpellation des agriculteurs
 - identifier les impacts sur l'alimentation, les liens avec l'industrie agro-alimentaire, la grande distribution : enjeu d'une interpellation citoyenne
- ✓ Évolution des modèles de production agricole : comment faire pour que nous soyons des consomm'acteurs et apportions notre soutien aux agriculteurs pour aller vers des modèles plus soutenables ?
- ✓ Les débats soulevés sur la brevetabilité du vivant sont à approfondir, pour que nous soyons plus offensifs sur les évolutions nécessaires vers une réglementation sur le vivant au service du bien commun.
- ✓ Débat éthique : vers une nouvelle culture du vivant. Enjeu de rejoindre d'autres groupes, des personnes qualifiées pour avancer sur un terrain complexe mais essentiel pour notre humanité.

1. Pourquoi le CMR s'est-il intéressé à cette question ?

Le CMR s'est intéressé depuis le début des années 2000 aux débats sur tout ce qui touche au vivant : les organismes génétiquement modifiés (OGM), la bioéthique, etc. Les rencontres, sessions de formation sur ces sujets ont été, sont encore nombreuses.

Un partenariat s'est mis en place avec le mouvement frère allemand, le KLB¹ sur le thème suivant : « **Nourriture pour tous ; génie génétique : espoir vérifiable ou illusion lucrative ?** ». Un séminaire européen en novembre 2001 a lancé ce projet.

Forts de ce premier partenariat, nous avons poursuivi avec un 2^e projet européen, de 2008 à 2010, sur le thème suivant : « **Nos connaissances nous appartiennent** ». Du génie génétique aux droits de propriété intellectuelle² sur le vivant, il n'y avait qu'un pas qui fut franchi sur la base des constats suivants.

Envolée des brevets sur le vivant ?

Les brevets sont bien connus dans l'industrie, pour protéger les innovations et les chercheurs. Mais peut-on étendre ce principe aux plantes, aux animaux, aux savoirs locaux, issus de générations de petits paysans qui ont amélioré au fil des siècles leurs ressources locales ? Il y a danger pour la biodiversité, surtout si les semences traditionnelles ne peuvent plus se vendre ou s'échanger librement. Nous observons une domination croissante de quelques firmes transnationales sur le marché des semences. La croissance exponentielle de brevets déposés sur des éléments de vivant³ en est un des indicateurs et témoigne des profits potentiels dans ce domaine, si rien n'est fait pour les arrêter.

Pillage des ressources biologiques des pays du Sud

Les pays du Sud ne pèsent pas lourd dans les négociations internationales. Les entreprises qui déposent des brevets sont à 97 % du Nord, alors que 90 % de la richesse biologique mondiale se trouve au Sud. Nombre de communautés indigènes sont particulièrement mobilisées contre ce pillage de ressources biologiques, qui pour elles constituent un patrimoine communautaire ancestral, vital, donc sacré.

Privatisation du vivant aux dépens du patrimoine commun de la création ?

En juin 2008, une déclaration de 25 organisations chrétiennes, dont la FIMARC⁴ et le CCFD Terre Solidaire⁵, à l'occasion de la conférence sur la sécurité alimentaire mondiale nous a confortés dans notre projet : « *Les plantes, les semences et les gènes font partie de la création qui ne peut pas faire l'objet des droits de la propriété intellectuelle. Nous recommandons la mobilisation complète des systèmes de connaissance traditionnelle, combinés aux apports de la science moderne ainsi qu'une approche préventive en ce qui concerne l'application des techniques transgéniques au monde végétal et animal afin de protéger l'intégrité de la création et le bien-être des générations présentes et futures de la famille humaine.* ».



2. Les brevets sont utiles pour favoriser une recherche scientifique libre

Les brevets sont nés avec le développement des échanges commerciaux et se sont développés avec la révolution industrielle des deux siècles derniers. Les brevets décrivent une invention (nouveau produit, nouveau procédé), en permettant la diffusion et disent qu'elle est utile, car donnant lieu à une application industrielle. Il s'agit d'un droit de propriété intellectuelle qui procure à l'inventeur un monopole d'exploitation en général de vingt ans, au delà duquel l'invention tombe dans le domaine public. Ce privilège temporaire accordé à l'inventeur vise à encourager l'innovation, diffuser les connaissances, tout en le rétribuant de ses investissements intellectuels et financiers.

Nous sommes convaincus que c'est dans la nature profonde de l'homme de vouloir toujours aller plus loin, afin d'élucider les mystères de la nature. Il ne doit exister aucune frontière à la connaissance et donc à la recherche, sous réserve du respect de l'intégrité des personnes et des organismes vivants, du respect de l'ordre public, ...



3. Brève histoire de la brevetabilité du vivant, notamment en France

Le vivant n'a jamais été formellement exclu de la brevetabilité. Il était considéré comme sacré car participant à la nature sacrée de l'être humain. Ce consensus tacite a fonctionné jusqu'en 1930. Cette année-là voit le vote de la première loi aux Etats-Unis concernant les brevets sur les végétaux, afin de valoriser l'activité humaine dans le travail de sélection végétale.

En France, la mise en place, en 1932, d'un catalogue officiel des espèces et variétés reconnaît la propriété pour l'obteneur⁶ de l'espèce ou variété inscrite, sur la base de ses caractères de distinction, d'homogénéité, de stabilité. Le catalogue vise à clarifier l'offre en garantissant à l'agriculteur l'identité et les caractéristiques de la semence achetée. Il s'étend en 1952 à l'orientation de la création variétale vers des variétés correspondant mieux à la demande industrielle et sociétale de ces années-là.

Les certificats d'obtention végétale (COV), mis en place en 1961, sont une étape supplémentaire qui installe le droit de propriété intellectuelle de l'obteneur sur ses variétés.

Ces outils ont symbolisé pour une génération d'agriculteurs l'accès à des semences beaucoup plus productives, l'amélioration des rendements et donc du bénéfice d'exploitation. Durant ces années où le progrès était enfin à portée de main, les sélectionneurs, nombreux, proches des agriculteurs, étaient des partenaires privilégiés.

Les tensions sont apparues dès les années 80, avec la concentration progressive des entreprises agricoles et agro-alimentaires. Les intérêts économiques ont divergé de plus en plus, entre les entreprises semencières voulant empêcher les semences de ferme (la reproduction par les agriculteurs

de leurs propres semences) et les agriculteurs très attachés à cette liberté de choisir leurs semences, de sélectionner eux-mêmes au moins partiellement ce qui leur convient.



Les années 90 avec la convention UPOV⁷ en 1991, la naissance de l'OMC⁸ et l'accord ADPIC⁹ en 1995, la directive européenne de 1998, voient la mise en place d'un cadre juridique international renforçant la protection du COV¹⁰ et permettant la brevetabilité du vivant. En France, la mobilisation de la Coordination nationale pour la défense des semences fermières empêche l'interdiction des semences fermières et la mise en œuvre de la convention UPOV de 1991. Mais elle devra accepter en 1999 le compromis de la « Contribution Volontaire Obligatoire »¹¹ pour rémunérer les obtenteurs de semences certifiées de blé tendre.

Les années 2000, avec la fin du séquençage du génome humain et la réduction très importante du coût de cette opération, voient une envolée des brevets sur les gènes, mais en même temps une très faible médiatisation de cet événement, de cette révolution biotechnologique et juridique, alors que les enjeux sont considérables. C'est dans ce contexte qu'apparaissent plusieurs initiatives pour restaurer les semences paysannes, dont le Réseau Semences Paysannes. Il se fait là un tra-

vail de fond en sélection participative, pour offrir une gamme de variétés anciennes renouvelées, adaptées aux particularités des territoires, aux traditions agronomiques ou culinaires locales.

4. Fortes turbulences entre modèles de production agricole

Jusqu'en 1945, l'agriculture française était encore très traditionnelle, organisée selon des modèles de proximité, valorisant essentiellement des espèces et variétés locales, caractérisées par la diversité, l'hétérogénéité, la rusticité (l'adaptation aux conditions locales) mais aussi la faible productivité. Il y avait peu d'achat de semences, essentiellement des échanges entre paysans.

De 1945 à 1990, l'agriculture s'est profondément transformée pour devenir majoritairement productrice de matières premières pour l'industrie agro-alimentaire. Le catalogue, puis les COV ont permis de sélectionner des variétés, toujours sur leurs caractères morphologiques (visuels), selon les critères de distinction claire entre variétés, d'homogénéité, et de stabilité, mais aussi suivant des critères agronomiques et technologiques. Il s'agissait de répondre à la demande des agriculteurs, mais surtout aux exigences de l'industrie agro-alimentaire. Par exemple, pour le blé, de milliers de variétés locales, nous passons à quelques centaines de variétés régionales. Les sélectionneurs se spécialisent, se concentrent. Le coût des semences s'accroît notablement dans les charges d'exploitations, en même temps que les engrais et pesticides.

A partir de 1990, nous entrons dans l'ère de l'agriculture génétique avec la multiplication des manipulations génétiques : fusion cellulaire, mutagenèse, transgénèse, marquage moléculaire, ... Le séquençage des génomes (humain, végétaux, animaux) a ouvert la voie au brevetage des gènes. Du local avant 1945, au régional

(Europe), nous sommes clairement passés à l'échelle mondiale : un gène est mondial.

Avec ces mutations considérables en 60 ans, l'agriculture française traverse une crise aiguë. La qualité de l'alimentation est remise en cause, les effets de l'activité agricole sur l'environnement sont négatifs, le bilan apparaît sombre. Une précaution s'impose : tous les agriculteurs ne sont pas dans la même situation et les chiffres globaux cachent une très grande disparité de situations et de revenus. Pour autant la crise agricole est là et bien là, et elle n'est pas qu'économique... elle est aussi morale et elle est « crise de sens ». Selon un article du *Figaro* de juin 2010, un agriculteur se suicide chaque jour en France. L'APLI¹² parle de 800 suicides en 2009. Mais il n'y a aucun chiffre officiel.



Cette crise agricole française est à remettre en perspective :

- ✓ avec les difficultés alimentaires persistantes au niveau mondial : 850 millions d'êtres humains souffraient de malnutrition en 2007, plus d'un milliard en 2010 après la hausse des prix des céréales en 2008 et les conséquences des dérégulations commerciales et financières, qui ne datent pas de 2008 ;
- ✓ avec la perte en biodiversité qui constitue selon les experts la 6^e grande crise de la biodiversité depuis l'apparition

de la vie sur terre, la 5^e ayant entraîné la disparition des dinosaures, il y a 65 millions d'années. Actuellement, le rythme des extinctions est 100 à 1000 fois supérieur au rythme naturel, sachant qu'il faut des milliers d'années pour restaurer les cycles détruits. La nouveauté de cette 6^e crise est qu'elle est due à l'activité humaine¹³.

Des signes d'espoir sont malgré tout perceptibles. Une agriculture alternative émerge, forte de nombreuses petites entreprises qui innent, expérimentent d'autres modèles. Elle reste marginale en poids économique marchand, mais plus puissante qu'il n'y paraît si nous prenons en compte toutes les personnes impliquées et tous les échanges non marchands, qui permettent une activité économique. Cette agriculture alternative, axée sur un développement soutenable à long terme, est bien présente désormais sur tout le territoire français. Ce sont souvent des petites structures, plutôt en agriculture biologique mais pas seulement, qui privilégient des systèmes de production diversifiés, avec moins ou plus du tout d'engrais de synthèse et pesticides, qui choisissent plutôt des circuits de commercialisation de proximité.

Cette montée en puissance d'une agriculture « soutenable » montre d'autres chemins possibles vers une production alimentaire moins polluante, plus en phase avec les nouveaux besoins de la société : un environnement préservé, une alimentation de qualité sanitaire, gustative, symbole d'une confiance renouvelée entre producteurs et consommateurs, d'une autre manière de vivre ensemble.

5. Un consensus est-il possible sur la brevetabilité du vivant ?

La cohabitation est difficile entre :

- ✓ une agriculture qui mise sur « l'amélioration » par les gènes brevetés

insérés ou sélectionnés dans les plantes cultivées,

✓ une agriculture qui mise sur les semences certifiées avec des COV, tout en se disant opposée à la brevetabilité des variétés mais pas nécessairement des gènes, prône la coexistence de filières OGM, non-OGM et bio,



✓ les nouvelles formes d'agriculture qui se mobilisent sur le front de la biodiversité (c'est en conservant leurs droits de ressemer une partie du grain récolté l'année précédente, et d'échanger leurs semences, que les paysans augmentent la biodiversité cultivée) qui privilégient la sélection participative, les semences paysannes.

Les tensions sont vives, car les conceptions économiques, écologiques et sociales sont pour le moins divergentes. Cette opposition (simplifiée) entre systèmes cache de multiples modèles qui illustrent le flou actuel pour élaborer une vision un peu cohérente sur l'avenir de l'agriculture.

Des diverses rencontres organisées par le CMR, il ressort quelques points de consensus, mais aussi de débat :

✓ **Consensus** pour retrouver une réelle liberté de choix pour les agriculteurs, les paysans : choisir, sélectionner ses semences est un des fondements du métier. La recherche paysanne en semen-

ces prend en compte bien plus d'éléments que n'en retiennent les sélectionneurs : des savoirs, des savoir-faire, mais aussi des savoir-être. Il s'agit d'une « recherche globale où tous les sens, l'intelligence et le cœur œuvrent pour collaborer avec le vivant et qui laisse vivre le paysan en homme libre » (Altair MACHADO, chercheur brésilien de l'EMBRAPA, cité par Véronique CHABLE, chercheur INRA).

- **Débat** nécessaire sur cette vision non cartésienne qui nous est proposée par les communautés indigènes d'Amérique Latine, mais qui rejoint l'approche systémique (holistique) de nombreux agriculteurs, qui nous interpelle fortement sur une nouvelle approche du vivant.

- **Débat** légitimé par le prix Nobel de l'économie 2009 attribué à Elinor OSTROM. La première femme prix Nobel de l'économie défend la propriété collective du plus grand nombre contre l'appropriation par un petit nombre des biens matériels et immatériels. Elle travaille sur les communs, cette forme spécifique de propriété et de gouvernance qui place les décisions collectives des « communautés » au centre du jeu socio-économique.¹⁴

- **Demande** d'abroger l'obligation de n'utiliser que des semences de variétés inscrites dans le catalogue européen, tout en gardant le catalogue comme référence de qualité. Le catalogue doit garantir la qualité des semences, protéger des contrefaçons, au nom de l'intérêt général, mais sans retirer le libre choix aux agriculteurs, sans en faire un passage obligé.

- **Demande** de favoriser la mise en place de maisons de la semence par pays, par région, qui permettent d'accueillir, de sécuriser, de conserver et de multiplier les semences de tous pays, via un réseau de professionnels et particuliers. C'est un complément indispensable des conservatoires-cham-

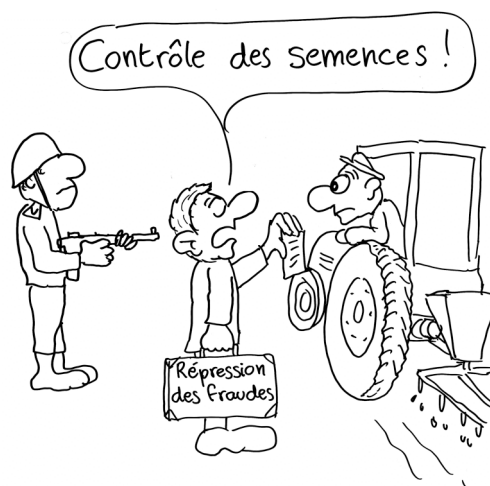
bres froides qui ne s'intéressent qu'aux ressources génétiques, mais pas aux plantes vivantes.

✓ **Consensus** pour refuser toute forme de droit de propriété intellectuelle sur la reproduction du vivant et des semences, au nom du respect du travail de générations de paysans qui ont sélectionné et amélioré les plantes et les animaux. Il s'agit là d'un bien commun dont aucun élément ne peut être privatisé.

- **Débat** sur le fait de refuser toutes manipulations génétiques du vivant et privatisations dérivées. Ce refus s'appuie sur l'affirmation très forte que la biodiversité naturelle et cultivée nous offre toutes les ressources pour nourrir demain douze milliards d'humains. Dès à présent, de nombreuses expériences de recherche participative témoignent que cette voie est réaliste et plus respectueuse de la diversité de la planète, tant naturelle qu'humaine.

- **Débat** sur le concept de « patrimoine commun de l'humanité » pour qualifier toute « *la chaîne du vivant (le minéral, le végétal, l'animal, l'humain) qui représente un écosystème complexe où chaque espèce est appelée à vivre dans un équilibre harmonieux selon les rythmes et les nécessités de la biodiversité* »¹⁵. Le concept de « patrimoine commun de l'humanité » est aujourd'hui brandi dans les réunions internationales par les industries agro-alimentaires pour imposer l'idée d'une gouvernance mondiale indispensable du vivant, gouvernance qu'elle revendique autour de la « valeur » des éléments de la biodiversité ou des services écosystémiques qu'elle rend. Qui dit valeur, dit mise en marché et appropriation privée. C'est pourquoi les mouvements sociaux, et particulièrement les peuples indigènes, préfèrent aujourd'hui avancer le concept des « biens collectifs », ou « patrimoines collectifs ». Cela rejoint notre conception de biens com-

muns¹⁶. Mais comment l'inscrire dans le droit pour éviter une appropriation quelconque ? (Voir la mise en application ou les blocages concernant le TIRPAA.¹⁷, notamment ses articles 5, 6 et 9.)



- **Débat** sur les échanges de semences (dépassés ou à nouveau d'actualité ?) qui sont basés sur une économie non-marchande, sur la loyauté des échanges, prioritairement locaux, garantis par une connaissance mutuelle et des relations diversifiées durables. Voir les expériences dans ce domaine des SEL (Systèmes d'échange locaux).

- **Demande** de réviser la directive européenne 98/44/CE, notamment les articles 3.2¹⁸ et 4.3, contraires à notre vision, ainsi que les articles 8 et 9 qui étendent abusivement la protection du brevet à la reproduction naturelle d'organismes vivants.

- **Proposition de défendre le COV 1962** tant qu'il laisse la ressource libre pour toute autre utilisation, y compris la semence de ferme. Il ne génère pas un droit de propriété sur la reproduction de la semence, mais seulement sur sa production avec ses caractères DHS¹⁹. Une variété, cultivée hors de son contexte initial, dérive rapidement, comme tout être vivant et ne peut maintenir longtemps ses caractères DHS.

✓ **Consensus** sur le refus des brevets sur les gènes, qui sont des éléments naturels de la chaîne du vivant. « La course actuelle aux brevets sur les gènes à partir de la découverte d'une seule application, entraîne une rente de situation par rapport à d'éventuelles autres applications qui peuvent être découvertes sur le même gène et donc un frein à de nouvelles recherches »²⁰.

- **Débat** sur l'acceptation de breveter une application sur un gène. L'incitation à la recherche pour aller plus loin dans la connaissance du génome est l'argument « pour ». Le problème soulevé est que la protection du brevet ne s'arrête pas à la seule application. Elle s'étend à tout organisme ou produit issu de cette application, ainsi qu'à la reproduction naturelle de tels organismes par multiplication ou recombinaison naturelle. Cette protection du brevet contribue à une appropriation d'éléments de vivant.

Interpellations à propos de l'Office Européen des Brevets (OEB) :

- **demander** que les gouvernements, patrons de l'OEB, jouent enfin un véritable rôle de régulation, de contrôle démocratique au service de l'intérêt général.
- **Revoir** notamment le mode de financement de l'OEB, qu'il ne soit plus sur la base du nombre de brevets déposés et à la seule charge des demandeurs de brevets, mais appuyé sur des choix politiques clairs.
- **Mettre en place** une commission éthique qui aide l'OEB et les responsables politiques à permettre la liberté et la valorisation de la recherche par les brevets ou autres méthodes, sans que cela conduise à une forme quelconque d'appropriation du vivant par une personne ou un groupe. Cette réflexion ne doit-elle pas se faire de plus en plus à l'échelle mondiale, sous l'égide de

l'ONU et de la FAO pour ce qui concerne l'alimentation ?

- **Revenir** à la vocation première des brevets, prévus pour encourager des inventeurs et non de simples découvreurs de la nature existante, moteurs de la recherche et de la diffusion de ses résultats plutôt que titres de propriété d'éléments du vivant. Il est nécessaire de dire « stop » à la course actuelle au brevetage tous azimuts, qui favorise la concentration des forces économiques mondiales et devient contraire à la liberté d'entreprendre.
- N'y a-t-il pas un moyen à trouver, autre que l'appropriation d'éléments du vivant, pour inciter les chercheurs sur le chantier de la connaissance du vivant ? Vu la méconnaissance énorme dans le domaine du vivant, il y a encore beaucoup à découvrir, mais rien à inventer ! Les brevets ne sont donc pas le bon outil.



6. Indécisions politiques

Les responsables politiques français ont jusqu'à présent été très attentifs aux intérêts agricoles, d'une part en raison du poids économique de l'agriculture et des industries agro-alimentaires, d'autre part en raison du poids politique du monde agricole, très supérieur à son poids électo-

ral. Mais ils sont bien obligés de constater l'opposition persistante de la population aux OGM, la montée en pression des nouveaux modèles d'agriculture, les enjeux écologiques, sociaux, de changement climatique : tout cela complexifie notablement le débat, et ne facilite pas les prises de décisions politiques.

Pour toutes ces raisons, la France traîne à appliquer plusieurs traités internationaux. La convention UPOV de 1991 n'a été ratifiée par le Parlement français qu'en 2006 et n'est que partiellement transcrite dans le droit français.

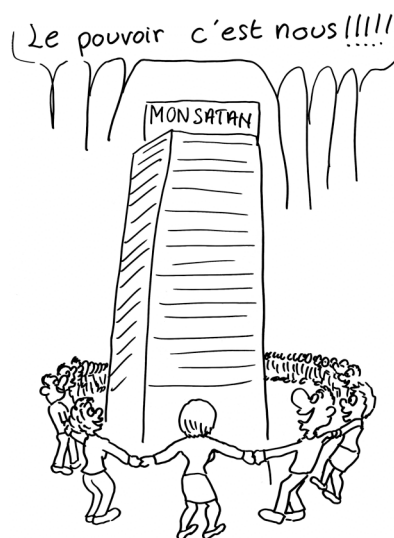
L'année suivante, le TIRPAA, basé sur une tout autre approche que l'UPOV 91, est ratifié par la France, mais la mise en œuvre concrète dans la législation française est elle aussi bloquée, faute d'un consensus sur la voie à suivre pour l'avenir. « *Ce traité est rempli de contradictions, ce qui en fait un outil dynamique, dont l'application peut être plus ou moins favorable aux paysans selon que nous réussissons ou non à le faire évoluer dans notre sens.* »²¹

Le choix politique ancien de soutenir la recherche publique en sélection des plantes au travers de l'INRA est à réactualiser en raison de la faiblesse de ses moyens financiers face au secteur privé. La recherche publique devrait avoir les moyens de privilégier des axes de recherche « orphelins », non profitables à court terme.

Les politiques pointent avec pertinence les enjeux pour l'avenir : « *Le débat sur la brevetabilité en agriculture a pour toile de fond un contexte de tensions avec la perspective de pénuries alimentaires et de compétition accrue sur les terres, combinée à une demande environnementale croissante. Derrière l'accès aux semences agricoles, se cache la nécessité de nourrir l'humanité et la souveraineté alimentaire des peuples. Aucune nation à forte population ne peut se permettre, sur le plan économique et même stratégique, de dé-*

pendre d'une autre nation ou d'une entreprise étrangère pour sa survie alimentaire »²². La réflexion des politiques reste donc ouverte, même si les points de débat sont nombreux et nous interpellent pour nous impliquer dans les débats législatifs. Voir pour cela les rapports parlementaires sur la brevetabilité du vivant d'Alain CLAYES, député PS de Poitiers, en 2001 puis en 2004. Lire aussi les travaux du club parlementaire Cérès sur l'avenir de la recherche agronomique.²³ Suivre enfin de près l'évolution de la proposition de loi qui vient d'être déposée par Thierry LAZARO, relatif aux certificats d'obtention végétale²⁴.

L'Union Européenne, au travers de la Commission, mène depuis de nombreuses années une politique très libérale pour respecter ses engagements au sein de l'OMC et peser face aux Etats-Unis, mais aussi désormais face aux nouvelles puissances : Brésil, Chine, Inde. (Voir page précédente notre remise en cause de la directive 98/44/CE sur la protection juridique des inventions biotechnologiques.) Le projet de politique agricole commune à l'horizon 2020, s'il ouvre certaines portes, nous laisse pour le moins dubitatifs : « *Ces orientations restent encore trop générales pour anticiper un changement de cap. Ce n'est qu'à l'aune des propositions législatives attendues mi-2011, que nous pourrons juger la portée concrète des changements annoncés.* »²⁵



7. Des enjeux économiques au débat éthique

Ces divergences entre visions économiques, mais aussi sociétales, sont plus profondes qu'il n'y paraît, car elles sont basées sur des systèmes de pensée opposés. Il est difficile d'établir un débat économique et à plus forte raison éthique quand les mots n'ont pas le même sens²⁶. Nous sentons bien l'importance de développer une nouvelle culture du vivant.

Voici quelques repères sommaires repris lors des interventions dans nos rencontres, pour débattre et creuser cette approche dont nous sommes très loin d'avoir fait le tour²⁷.

1- Comme chrétiens, nous affirmons : La vie est un don, elle est un don de Dieu. Mais l'être humain est désormais capable d'intervenir et de modifier l'intégrité de tous les êtres vivants, y compris lui-même.

2- Le vivant est-il un nouveau monde à exploiter ou à explorer ? L'homme a-t-il le droit et a-t-il intérêt à toucher ainsi le vivant ? Vise-t-on l'humanisation des personnes ? Jusqu'où peut-on « utiliser » le vivant, l'être humain ?

3- Dans cette course effrénée aux brevets sur le vivant, qu'en est-il du principe de précaution décliné selon 3 dimensions ?

- Éviter les dangers immédiats
- Prévenir les risques de moyen terme
- Avoir une gestion optimale, à long terme, des ressources naturelles.

Quelle autorité est aujourd'hui en capacité d'évaluer les risques de concentration de la propriété du vivant dans les mains de quelques firmes transnationales ?

4- « *La raison et la foi enseignent qu'une authentique sagesse commune à tous les hommes se fonde sur le respect du plus faible.* » Comment bâtir un humanisme qui ait comme pierre d'angle le plus petit d'entre nous ?

5- Comment passer de la compétition, la loi du plus fort, à la coopération qui per-

mette la participation du plus petit au plus grand ?

Au vu du grand nombre d'agriculteurs devenus complètement dépendants de leurs fournisseurs, de leurs clients (ce sont souvent les mêmes !), de leur banque, comment passer de la dépendance à la participation, conçue en terme d'alliance ? Ne s'agit-il pas de retrouver le partenariat, l'échange des savoirs et des savoir-faire, les projets en commun, le travail en réseau, la recherche et l'expérimentation en commun ?



6- Nous passons du sentiment de toute puissance, après les Trente Glorieuses, à la reconnaissance de notre fragilité, de nos limites. Nous avons cru pouvoir nourrir toute l'humanité avec un certain modèle de production agricole, pour constater au bout de 50 ans qu'un milliard d'êtres humains (1 sur 7) ne mangent pas à leur faim au quotidien et que notre production alimentaire est redevenue globalement déficitaire.

Finalement, nous sommes renvoyés comme chrétiens :

- ✓ à notre raison, au discernement rationnel partagé avec autrui, argumenté, tenant compte des données de la science,
- ✓ mais aussi à toutes ces autres données qui nourrissent des représentations

que nous sommes toujours invités à clarifier,

✓ enfin aux références explicites de notre foi, qui, elles-mêmes, forgent en nous une argumentation autant qu'un imaginaire, qu'il s'agira là encore de vérifier en cherchant à approfondir notre foi.

La vie est donc bien remise entre les mains de l'être humain, mais la foi chrétienne ne donne pas pour autant de solution toute faite, elle contribue à sa manière à ce discernement rationnel auquel chaque individu et chaque société est invité si il/elle veut choisir le chemin de la Vie.



8. Extraits de textes de l'église catholique

Caritas in Veritate de Benoît XVI

69. Le problème du développement est aujourd'hui très étroitement lié au progrès technologique et à ses stupéfiantes applications dans le domaine de la biologie. (...) La technique n'est jamais purement technique. Elle manifeste l'homme et ses aspirations au développement, elle exprime la tendance de l'esprit humain au dépassement progressif de certains conditionnements matériels. La technique s'inscrit donc dans la mission de cultiver et de garder la terre (cf. Gn 2, 15) que Dieu a confiée à l'homme, et elle doit tendre à renforcer l'alliance entre l'être humain et l'environnement appelé à être le reflet de l'amour créateur de Dieu.

70. Le développement technologique peut amener à penser que la technique se suffit à elle-même, quand l'homme, en s'interrogeant uniquement sur le comment, omet de considérer tous les pourquoi qui le poussent à agir. (...) Cette vision donne aujourd'hui à la mentalité techniciste tant de force qu'elle fait coïncider le vrai avec le faisable. (...) La liberté humaine n'est vraiment elle-même que lorsqu'elle répond à la fascination de la technique par des décisions qui sont le fruit de la responsabilité morale. Il est urgent de se former à la responsabilité éthique dans l'usage de la technique. Partant de la fascination qu'exerce la technique sur l'être humain, on doit retrouver le vrai sens de la liberté, qui ne réside pas dans l'ivresse d'une autonomie totale, mais dans la réponse à l'appel de l'être, en commençant par l'être que nous sommes nous-mêmes.

71. (...) Le développement des peuples est souvent considéré comme un problème d'ingénierie financière, d'ouverture des marchés, d'abattement de droits de douane, d'investissements productifs et de réformes institutionnelles : en définitive comme un problème purement technique. Tous ces domaines sont assurément importants, mais on doit se demander pourquoi les choix de nature technique n'ont connu jusqu'ici que des résultats imparfaits. La raison doit être recherchée plus en profondeur. (...) Le développement est impossible, s'il n'y a pas des hommes droits, des acteurs économiques et des hommes politiques fortement interpellés dans leur conscience par le souci du bien commun. (...) Il arrive souvent que, dans les réseaux des échanges économiques, financiers ou politiques, demeurent des incompréhensions, des malaises et des injustices ; les flux des connaissances techniques se multiplient, mais au bénéfice de leurs propriétaires, tandis que la situation réelle des populations qui vivent sous ces flux dont elles ignorent presque tout, demeure inchangée et sans possibilité réelle d'émancipation.

**Message de Benoît XVI pour la 43^e
journée mondiale de la paix
(01/01/2010)**

**« Si tu veux construire la paix, pro-
tège la création »**

(...) Il est indispensable que l'humanité renouvelle et renforce l'alliance entre l'être humain et l'environnement, qui doit être le miroir de l'amour créateur de Dieu, de qui nous venons et vers qui nous allons.

5. Il est donc sage d'opérer une révision profonde et perspicace du modèle de développement, et de réfléchir également sur le sens de l'économie et de ses objectifs, pour en corriger les dysfonctionnements et les déséquilibres. L'état de santé écologique de la planète l'exige; la crise culturelle et morale de l'homme le requiert aussi et plus encore. (...) L'humanité a besoin d'un profond renouvellement culturel; elle a besoin de redécouvrir les valeurs qui constituent le fondement solide sur lequel bâtir un avenir meilleur pour tous.

6. L'homme a donc le devoir d'exercer un gouvernement responsable de la création, en la protégeant et en la cultivant.

7. Dieu a destiné la terre et tout ce qu'elle contient à l'usage de tous les hommes et de tous les peuples. L'héritage de la création appartient donc à l'humanité tout entière. Par contre, le rythme actuel d'exploitation met sérieusement en danger la disponibilité de certaines ressources naturelles non seulement pour la génération présente, mais surtout pour les générations futures. Il n'est pas difficile dès lors de constater que la dégradation de l'environnement est souvent le résultat du manque de projets politiques à long terme ou de la poursuite d'intérêts économiques aveugles, qui se transforment, malheureusement, en une sérieuse menace envers la création. (...) Il revient à la communauté internationale et aux gouvernements de chaque pays de donner de justes indications pour s'opposer de manière efficace aux modes d'exploitation de l'environ-

nement qui lui sont nuisibles. Pour protéger l'environnement, pour sauvegarder les ressources et le climat, il convient, d'une part, d'agir dans le respect de normes bien définies, également du point de vue juridique et économique, et, d'autre part, de tenir compte de la solidarité due à ceux qui habitent les régions plus pauvres de la terre et aux générations futures.

8. La crise écologique montre l'urgence d'une solidarité qui se déploie dans l'espace et le temps. Il est en effet important de reconnaître, parmi les causes de la crise écologique actuelle, la responsabilité historique des pays industrialisés. Les pays moins développés, et en particulier les pays émergents, ne sont pas toutefois exonérés de leur propre responsabilité par rapport à la création, parce que tous ont le devoir d'adopter graduellement des mesures et des politiques environnementales efficaces.

10. Afin de conduire l'humanité vers une gestion d'ensemble plus durable de l'environnement et des ressources de la planète, l'homme est appelé à engager son intelligence dans le domaine de la recherche scientifique et technologique et dans l'application des découvertes qui en découlent. (...) Nombreux sont aujourd'hui les possibilités scientifiques et les chemins d'innovation potentiels, grâce auxquels il serait possible de fournir des solutions satisfaisantes et harmonieuses à la relation de l'homme avec l'environnement. (...) Des stratégies ajustées de développement rural, centrées sur les petits cultivateurs et sur leurs familles, doivent être explorées. (...) La technique s'inscrit donc dans la mission de « *cultiver et de garder la terre* » (cf. Gn 2, 15), que Dieu a confiée à l'homme, et elle doit tendre à renforcer l'alliance entre l'être humain et l'environnement appelé à être le reflet de l'amour créateur de Dieu.

NOTES

- ¹ Katholische Landvolkbewegung (Mouvement Rural Catholique)
- ² Brevets, Certificats d'obtention végétale (COV)
- ³ Officiellement, le vivant n'est pas brevetable, mais 20 % des gènes humains sont déjà brevetés.
- ⁴ Fédération Internationale des Mouvements d'Adultes Ruraux Catholiques, dont est membre le CMR
- ⁵ Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement, dont est membre le CMR.
- ⁶ Obtenteur, du verbe obtenir : celui qui a sélectionné la nouvelle variété.
- ⁷ Union pour la Protection des Obtentions Végétales
- ⁸ Organisation Mondiale du Commerce
- ⁹ Accord sur les Droits de Propriété Intellectuelle touchant au Commerce (TRIPS : sigle anglais)
- ¹⁰ Certificats d'Obtention Végétale
- ¹¹ Humour d'un compromis à l'arrachée
- ¹² Association des producteurs de lait indépendants
- ¹³ Jacques BLONDEL, biologiste, directeur de recherche émérite au CNRS, lors de la journée Biodiversité et foi chrétienne, organisée par la Conférence des évêques de France le 5 juin 2010.
- ¹⁴ *Alternatives Economiques* octobre 2009.
- ¹⁵ L'Agriculture en France aujourd'hui ; Documents Episcopat N°7/2008, publié par la Conférence des évêques de France. Page 42.
- ¹⁶ Voir campagne « Noël Autrement » 2010 « *Les biens communs sont notre richesse* ». www.noel-autrement.org
Voir aussi plus haut Elinor OSTROM.
- ¹⁷ Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. www.tela-botanica.org/actu/article1953.html?langue=en
- ¹⁸ « Une matière biologique isolée de son environnement naturel ou produite à l'aide d'un procédé technique peut faire l'objet d'une invention brevetable même lorsqu'elle préexistait à l'état naturel. »
- ¹⁹ Distinction (carte d'identité), Homogénéité (plantes semblables), Stabilité (plantes semblables quel que soit le lieu et l'année de culture).
- ²⁰ *Agir en Rural* N°83, page 15 ; interview d'Alain CLAYES.
- ²¹ Guy KASTLER et Morgan ODY : voir lien internet note 8.
- ²² Fiche de synthèse Cérès N°4 du 8 avril 2009.
- ²³ www.club-ceres.fr/?p=347
- ²⁴ www.assemblee-nationale.fr/13/propositions/pion2879.asp
- ²⁵ Réseau PAC 2013, communiqué de presse du 26 novembre 2010. Contact : Samuel FERET : +33 (0)6 08 83 12 35 samuel@pouruneautrepace.eu – www.pouruneautrepace.eu
- ²⁶ Véronique CHABLE, chercheur INRA, initiatrice d'un projet d'université du vivant
- ²⁷ Le texte ci-dessous est construit à partir des interventions de Marie-Jo THIEL en Alsace et de François PRODHOMME en Bretagne.



9, rue du Général Leclerc 91230 Montgeron
Tél. : 01 69 73 25 25 - Fax : 01 69 83 23 24 - Courriel : cmr@cmr.cef.fr
www.cmr.cef.fr